

La Préfecture doit cesser de jouer avec le droit au séjour et les rendez-vous à ses guichets des personnes étrangères

Ils et elles avaient obtenu un titre de séjour temporaire qui arrivait bientôt à expiration... Ils et elles avaient déjà fait leur demande de rendez-vous à la préfecture pour en demander le renouvellement, depuis plusieurs semaines et certains depuis plusieurs mois... Au lieu du rendez-vous attendu, ils et elles ont reçu début décembre un avis de refus/annulation de leurs demandes de rendez-vous avec comme motif un « changement de procédure » !

Les associations, syndicats et organisations signataires dénoncent l'annulation brutale, par la préfecture du Rhône, de toutes les demandes de rendez-vous pour le renouvellement des titres de séjour temporaires et pluriannuels (2500 demandes), et de 700 demandes de rendez-vous concernant des 1ers titres de séjour.

Cette décision met en danger des milliers de personnes en situation régulière. Elle accentue leur précarité et ouvre la voie à toujours plus de ruptures de droits. Elle retarde le moment de la régularisation pour des centaines d'autres.

La préfecture justifie cette mesure par un motif organisationnel : "accélérer le traitement des demandes" et "limiter le nombre de dossiers incomplets". Les personnes sont désormais contraintes de déposer une nouvelle demande de rendez-vous en joignant l'intégralité des pièces justificatives, dans un cadre dématérialisé via le module "Démarches Simplifiées".

En guise d'accélération du traitement des demandes, les personnes concernées commencent par voir leurs rendez-vous reportés, et elles ne savent pas jusqu'à quand.

Des personnes ayant demandé leur rendez-vous 2 mois auparavant, dont le titre de séjour allait expirer le jour ou quelques jours après l'annonce de ce changement de procédure, se retrouvent brutalement avec un titre expiré, sans nouveau rendez-vous, alors que leurs employeurs leur réclament des titres de séjour en cours de validité pour pouvoir continuer de les faire travailler !

Il leur faut encore le temps de constituer un nouveau dossier avec des pièces plus nombreuses à trouver, à scanner, à joindre, au terme de gymnastiques intellectuelles et informatiques souvent compliquées pour qui ne possède la plupart du temps qu'un téléphone portable. Et personne ne sait combien de temps mettra ensuite la préfecture pour traiter leurs demandes...



Une violation des droits et une fabrique des sans-papiers

La décision de la Préfecture est lourde de conséquences :

- Elle laisse des personnes déjà titulaires d'un droit au séjour sans aucun récépissé, créant une rupture de droits immédiate : fin du droit au séjour, perte du travail, plus d'accès aux droits sociaux, aux soins et à l'hébergement, sans oublier le risque d'éloignement administratif suite à n'importe quel contrôle dans la rue.
- Elle ajoute un nouvel obstacle administratif insurmontable pour beaucoup, faute d'alternative papier ou humaine pour déposer leur demande.
- Elle contribue directement à fabriquer des sans-papiers. De nombreuses personnes risquent de se retrouver en situation irrégulière par simple incapacité à suivre une procédure opaque et numérique, comme celles dénoncées par la Défenseure des Droits dans son dernier rapport sur la dématérialisation des services
- L'exigence de « l'intégralité » des pièces nécessaires à l'instruction dès le stade de la demande de rendez-vous démontre une volonté de filtrer plus sévèrement les demandes qui seront enregistrées, reportées, ou refusées.

Une procédure opaque, inévitablement source d'erreurs qui seront ensuite difficiles à réparer et feront de nouveau perdre du temps et des droits :

- Chaque usager·e devrait maîtriser la législation pour pouvoir choisir lui-même entre plusieurs motifs de demande et trier dans la liste d'une quarantaine de justificatifs lesquels le concerne.
- Certains motifs de demandes sont absents, forçant les usager·ère·s à cocher des cases inappropriées et à fournir des pièces injustifiées.
- Le manque de clarté et la complexité du module "Démarches Simplifiées" aggravent encore l'exclusion des plus fragiles.

Nous demandons :

1. L'annulation de l'exigence de dépôt d'une nouvelle demande, et un rendez-vous rapide, sans autre procédure, pour toutes les demandes qui avaient déjà été déjà déposées.
2. La mise en place d'une alternative à la procédure dématérialisée permettant d'effectuer les démarches par un canal non dématérialisé conformément aux exigences légales.
3. La délivrance automatique d'un récépissé autorisant son titulaire à travailler pour toute demande déposée, afin d'éviter les ruptures de droits.

Un appel à la mobilisation

Les associations, syndicats et organisations signataires appellent les responsables d'autres organisations, les syndicats, les élu·e·s locaux, et les citoyen·ne·s à se mobiliser pour exiger le respect des droits fondamentaux et un accès réel et égal aux services publics pour toutes et tous.

AMB (Amoureux Au Ban Public), CGT (Union Départementale 69), CIMADE (GROUPE LOCAL), CNT-SO, CSP 69, CUM (Coordination Urgence Migrants), FSU 69, Émancipation 69, LDH Fédération du Rhône, Médecins du Monde Auvergne-Rhône-Alpes, Migrants Croix-Rousse, RESF 69, Secours Catholique Rhône, Solidaires Rhône, Terre d'Ancrage, V3DE (Village du droit des étrangers), 2MSG, NPA, PCF 69, UCL, REV, Ensemble!, Palestine69, Fled, Act for Resf.